

### Avis 1 sur la mise en sécurité du personnel et des usagers.

Les représentant.es du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- d'interpeller les services de Police pour qu'une présence policière dissuasive quotidienne soit assurée autour de l'établissement en particulier aux entrées et sorties régulières des élèves.
- d'octroyer un emploi d'AED APS en plus des moyens AED vie scolaire actuels.

### Avis 2 sur le bâti et les conditions d'hygiène et de sécurité

Les représentant.es du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- d'interpeller le Conseil Départemental :
  - pour que les travaux nécessaires soient accomplis afin d'améliorer la sécurité du bâti notamment en renforçant la clôture de l'établissement
  - pour que les travaux nécessaires soient accomplis afin de permettre d'ajouter rapidement des sanitaires à destination du personnel notamment PMR
  - pour travailler à une restructuration de l'établissement et de sa sectorisation afin d'alléger les effectifs et d'éviter l'enserrement du bâti.
- de mettre tout en œuvre pour faire obtenir à l'ensemble du personnel de l'établissement un passe individuel pour une entrée/sortie autonome dans l'établissement par le parking.

### Avis 3 sur le fonctionnement de l'établissement

- Les représentant.es du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :
- de proposer l'accompagnement par la conseillère de prévention départementale :
  - ✓ dans l'installation de la commission hygiène et sécurité de l'établissement dès le prochain Conseil d'établissement.
  - ✓ dans la mise en place du registre santé et sécurité au travail : suivi des fiche SST,
  - ✓ dans la communication au CA et aux équipes,
  - ✓ dans la formation les assistants et assistantes de prévention d'établissement volontaires
  - ✓ dans le rétablissement d'un dialogue entre l'administration et le personnel enseignant,
- de demander au chef d'établissement en plus de l'assistant de prévention du département de proposer aux personnels de l'éducation nationale d'occuper les missions d'assistant ou assistante de prévention pour les personnels administratifs, enseignant, AESH et vie scolaire
- d'octroyer :
  - ✓ que ces assistant.es de prévention reçoivent la formation continue à destination des APE indispensable pour accomplir leur mission
  - ✓ qu'une décharge de 20% minimum conformément aux orientations stratégiques ministérielles 2024 soit attribuée à aux agentes ou agents qui accepteront les missions d'APE dans cet établissement.

## Avis Miramaris

---

### Avis 1 sur la mise en sécurité du personnel

Les représentant.es du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- d'assurer auprès des services de police que tout est mis en œuvre pour trouver les auteurs des menaces et pour les faire cesser
- de proposer et d'accorder la protection fonctionnelle à tous les personnels victimes de cet établissement
- de s'assurer des remontées des nouveaux faits auprès des services du rectorat de la protection fonctionnelle
- d'accompagner tous les personnels victimes de cette établissement en simplifiant leurs démarches administratives :
  - ✓ en signalant leur situation aux différents services concernées : protection fonctionnelle, médecine de prévention, psychologue clinicienne du rectorat, DRRH afin que chacun les accompagne au mieux et ce à chaque nouveau fait
  - ✓ en demandant à ce que les services de gendarmerie puissent se déplacer à chaque nouveau fait pour recueillir sur le lieu de travail les plaintes des agents et de l'administration

### **Réponse Avis N°1 :**

Les services de polices sont déjà investis sur l'enquête concernant ce collège.  
La protection fonctionnelle sera sollicitée pour tous les personnels visés par des menaces et qui en feront la demande. Le cabinet de la DSDEN se charge de porter auprès du cabinet de monsieur le recteur les nouveaux éléments.  
La médecine de prévention sera prévenue ainsi que la DRRH pour que soit portée une attention particulière auprès des personnels concernés qui en feront la demande.

### Avis 2 sur le suivi des personnels touchés par la situation de l'établissement (risques psycho-sociaux)

Les représentant.es et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de mettre en place des mesures de prévention des risques socio-professionnels pour les personnels tels que :

- un suivi par l'association APERS et / ou par la psychologue clinicienne du rectorat proposé à tous les membres du personnel de l'établissement
- d'accompagner toutes les demandes émises par les personnels de cet établissement pour trouver une solution RH temporaire en particulier en accordant des AFA sans préjudice de perte de salaire (maintien primes et indemnités) ou de perte de mobilité au mouvement intra-académique
- de demander des moyens supplémentaires au rectorat pour qu'une Psy-En soit à plein temps sur l'établissement

### **Réponse Avis N°2 :**

Les suivis demandés sont déjà en place. Les demandes éventuelles d'AFA formulées par les personnels, seront traitées avec attention par les services de ressources humaines et dans le cadre de l'organisation et du maillage prévu pour l'établissement et ses besoins.

### Avis 3 sur le suivi santé du personnel par la médecine de Prévention

Les représentant.es du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- d'informer la médecine de prévention des problèmes de santé liés à cet établissement et de lui demander d'apporter une attention particulière à tous ceux qui en auraient besoin
- d'appuyer auprès de la Médecine de Prévention toutes les demandes d'accident de travail du personnel de l'établissement afin que l'imputabilité au service soit reconnue pour ces personnels
- de demander à la médecine de prévention du rectorat de recenser les personnels qui ont déclaré un accident de travail et qui ont été placé en CITIS afin d'en assurer le suivi.

Réponse Avis N°3 : Les services se tiennent à la disposition de la médecine de prévention pour apporter des informations susceptibles d'éclairer les événements et le contexte. La reconnaissance d'accident de travail se fera conformément à la réglementation en vigueur.

### **Avis 4 : Mise à jour du PPMS**

Les représentant.es du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services

Départementaux de l'Éducation Nationale :

- qu'un accompagnement soit assuré par Mme la conseillère de prévention départementale pour le réexamen du PPMS de l'établissement, la tenue régulière de CHS et la mise en place du DUERP
- que le service des EMAS et de la police soient sollicités régulièrement pour assurer la sécurité des entrées et sorties de l'établissement afin de prévenir une éventuelle intrusion compte- tenu du climat actuel.

- qu'un travail pédagogique et éducatif de fond soit mis en place au sein de l'établissement concernant les réseaux sociaux, le harcèlement et la violence. Que l'équipe pédagogique soit accompagnée en ce sens et que du temps y soit octroyé par des journées banalisées.

**Réponse Avis N°4 :**

La direction de l'établissement a déjà mis à jour le PPMS avec la participation des personnels. Une relecture pourra être envisager en CHS si les représentants des personnels élus le souhaitent. Madame la conseillère de prévention sera invitée à suivre la mise en œuvre du DUERP avec la CHS et le chef d'établissement si ce dernier en fait la demande.

Les EMAS et la police sont sollicités par le chef d'établissement relayé par le cabinet de la DSDEN à chaque fois que c'est nécessaire.

Un travail pédagogique sur les réseaux sociaux et le harcèlement pourra être mis en place s'il y a des enseignants volontaires sur ce sujet. Les modalités d'organisation seront définies en lien avec le chef d'établissement et l'équipe éducative.

